

CHARTRE DES BÉNÉVOLES DE LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan considère le bénévolat comme une richesse complémentaire à l'apport des salariés de ses établissements et services, au bénéfice des personnes accompagnées.

Compte tenu de la vulnérabilité des personnes qu'elle accompagne, la Fondation veille à s'entourer de bénévoles dont l'éthique et l'engagement personnel entrent naturellement dans la démarche, la philosophie et les valeurs de la Fondation, celles-là même de son Fondateur :

fraternité, respect de la personne dans son altérité et dans son intégrité.

Ainsi, l'établissement ou le service Léopold Bellan s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un partenaire à part entière.
- Lui donner une information claire sur la Fondation et l'établissement ou le service au sein duquel il intervient.
- Assurer son accompagnement par un professionnel référent.
- Lui permettre d'effectuer une activité dans les meilleures conditions.
- L'aider à s'intégrer et à s'épanouir au sein de l'équipe des salariés et des bénévoles.
- Le couvrir par une assurance adéquate.

Le bénévole, quant à lui, s'engage à :

- Accepter les principes d'organisation de l'établissement ou du service et se conformer à ses règles de fonctionnement.
- Accueillir, écouter, soutenir les personnes accompagnées en respectant leurs propres choix, sans distinction d'origine, de sexe ou de religion.
- Agir avec sérieux et régularité dans son engagement auprès des personnes accompagnées et auprès de l'établissement ou du service.
- Respecter les règles de confidentialité aussi bien au sein de l'établissement ou du service qu'à l'extérieur.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés.

